

# Conservatoire d'Agglomération de Vichy Communauté

## Cursus pédagogiques (Instrument, Formation Musicale, Pratiques collectives, Musique de Chambre)

CYCLES		PRATIQUE INSTRUMENTALE OU VOCALE		FORMATION MUSICALE		PRATIQUE COLLECTIVE		MUSIQUE DE CHAMBRE		
Cycle Initial 45 mn (sans pratique instrumentale)	4 ans (MS) Enfants nés en 2017 (année civile)	PETIPAS		PETIPAS	Réservé aux enfants de 4 ans (MOYENNE SECTION de maternelle) Temps de cours 45 mn	Pas de pratique collective				
	5 ans (GS) Enfants nés en 2016 (année civile)	TOUCHÂTOU		TOUCHÂTOU	Réservé aux enfants de 5 ans (GRANDE SECTION de maternelle) Temps de cours 45 mn					
Cycle Initial Eveil musical 1h Pratique instrumentale 30 mn	6 ans (CP) Enfants nés en 2015 (année civile)	PASSPARTOUT	<b>Découverte instrumentale</b> Possible uniquement durant l'année de CP pendant 1 an Initiation de plusieurs instruments sur l'ensemble de l'année scolaire <b>Cours instrument 30 mn - 3 à 6 séances DECOUVERTE par instr.</b>	Pass'Partout découverte	Réservé aux enfants de 6 ans (inscrits en classe de CP) Temps de cours 1h	Pas de pratique collective  Sauf chœur Les Polysons possible à partir de 6 ans Ouvert à tous les élèves du CP au CM2				
Atelier Annuel	7 ans (CE1) nés en 2014 8 ans (CE2) nés en 2013	ANA1 ANA2	Choix d'une seule pratique instrumentale pour l'année		Pas de FORMATION MUSICALE					
Cycle 1 Cours instrument 30 mn	A partir de 7 ans (CE1)	C1A1* C1A2 C1A3 C1A4 C1A5	<b>Examen de fin de cycle 1 (à partir du C1A3)</b>  OU Parcours personnalisé non diplômé en fin de cycle 1 sauf avis dérogatoire (cf. ci-dessous)	C1A1 / EpO1 / EpC1 C1A2 / EpO2 / EpC2 C1A3 / EpO3 / EpC3 C1A4 / EpO4 / EpC4 C1A5 (optionnel)	Temps de cours 1h à 2h selon cursus choisi  <b>Examen fin de cycle 1 (C1A4 ou A5)</b>	Pratique collective obligatoire à partir de la 2ème ou 3ème année selon avis du professeur	Pour les instruments polyphoniques, pratique vocale de 2 années minimum (facultative mais fortement recommandée)			
<b>Validations de l'AEM</b> (Attestation d'Etudes Musicales)		<b>UV AEM instrument</b>		<b>UV AEM Formation Musicale</b>		<b>UV AEM Pratique Collective</b>				
Cycle 2 Cours instrument 45 mn		C2A1 C2A2 C2A3 C2A4 C2A5	<b>Examen de fin de cycle 2 (entre C2A3 et C2A5)</b>  OU Parcours personnalisé non diplômé	C2A1 C2A2 C2A3 C2A4	Temps de cours : 1h15  Temps de cours : 1h30 Temps de cours : 2h	<b>Atelier 4 mains pour les élèves pianistes du cycle 2</b>		Validation possible de l'UV probatoire (MdC1) en fin de cycle 2 Musique de chambre possible pour tous les instruments à partir de la fin de cycle 2 (C2A4)		
<b>Validations du BEM</b> (Brevet d'Etudes Musicales)		<b>UV BEM instrument</b>		<b>UV BEM Formation Musicale</b>		<b>UV BEM Pratique collective</b>		<b>UV PROBATOIRE (MdC1) facultative</b>		
Cycle 3 Cours instrument 1h		CEM1 CEM2 CEM3	Examen possible en CEM2, obligatoire en CEM3 pour l'obtention de l'UV instrumentale (CEM) OU intégration en PP ou LPA (sauf dérogation)			Pratique collective obligatoire pour chaque année de CEM		Au moins une année de Musique de Chambre obligatoire pour valider l'UV CEM		
<b>Validation du CEM</b> (Certificat d'Etudes Musicales)		<b>UV CEM instrument</b>		<b>UV BEM Formation Musicale (C2A4)</b>		<b>UV CEM Pratique Collective</b>		<b>UV PROBATOIRE (MdC1) obligatoire / UV INTERMEDIAIRE facultative</b>		
Cycle spécialisé Cours instrument 1h		CSA1 CSA2 CSA3	Intégration en Cycle Spécialisé après épreuve d'admission obligatoire Epreuve de fin de cycle spécialisé possible en CSA2 et obligatoire en CSA3 pour l'obtention de l'UV instrumentale (DEM)	CEM1 - CEM2	Temps de cours 2h	Pratique collective obligatoire pour chaque année de Cycle Spécialisé		3 années de Musique de Chambre obligatoires sur l'ensemble du cursus de cycle 3 pour valider l'UV DEM		
<b>Validation du DEM</b> (Diplôme d'Etudes Musicales)		<b>UV DEM instrument</b>		<b>UV CEM Formation Musicale (CEM1 - CEM2)</b>		<b>UV DEM Pratique Collective</b>		<b>UV INTERMEDIAIRE (MdC2) et UV SUPERIEUR (MdC3) obligatoires</b>		
Perfectionnement Cours instrument 1h		CPA1	Epreuve instrumentale sous forme de projet de concert en fin d'année scolaire	Fin de cycle 3 Formation Musicale		Pratique collective recommandée		Musique de chambre recommandée		
Parcours Personnalisé Cours instrument 30 mn (non diplômé) quel que soit le niveau instrumental initial	Jusqu'à 18 ans inclus dans l'année scolaire de référence	PP	Jusqu'à 18 ans inclus et à partir de la fin de cycle 1 2 à 5 années possibles en fonction de la discipline et des places disponibles	Pas de formation musicale  PP possible même sans validation d'examen FM		Pratique collective obligatoire au choix de l'élève et en accord avec le professeur				
Libre Parcours Adultes Cours instrument 30 mn (non diplômé)	A partir de 19 ans dans l'année scolaire de référence	LPA	<b>FM non obligatoire mais possible</b>  (A partir de 19 ans)	Adultes Débutants Adultes Intermédiaires A Adultes Intermédiaires B Adultes Confirmés	Temps de cours 1h (facultatif)					
Libre Parcours Etudiant Cours instrument 30 mn (non diplômé)	de 19 à 25 ans inclus Réservé aux élèves avec statut étudiant	LPE	<b>FM non obligatoire mais possible</b>  (de 19 à 25 ans, avec justificatif du statut étudiant)	Pas de formation musicale						
<b>MUSIQUE ET HANDICAP</b> Cursus pédagogique adapté pour l'accueil des élèves en situation de handicap										
Histoire de la Musique	A partir du cycle 2 pour tous les âges (enfants et adultes)	HisMus	Le cours d'Histoire de la Musique est un cours complémentaire et facultatif qui ne se substitue pas au cours de FM de la Formation Diplômante							
<b>Innovations pédagogiques : cursus spécifiques et indépendants, non cumulables avec le parcours standard ci-dessus</b>										
Ecole par l'Orchestre Durée du cours : 45 mn à 1h30 Selon niveau	C1A1 / EpO1 C1A2 / EpO2 C1A3 / EpO3 C1A4 / EpO4	EpO1 EpO2 EpO3 EpO4	Pratique instrumentale identique au cursus diplômé standard <b>Ouvert à tous instruments, mais effectif régulé (validation CPA)</b>  Pratique instrumentale identique au cursus diplômé standard <b>Ouvert à tous instruments sauf département Trad (effectif régulé)</b>	<b>Ce cursus inclut la Formation Musicale et la Pratique Collective</b>  Formation Musicale orale et pratique collective sur le mode d'apprentissage des musiques traditionnelles (EpO3 et EpO4 ne concernent pas les élèves du département des Musiques Traditionnelles - cf. ci-dessous)						
Ecole par la Chorale Durée du cours : 1h15 à 1h45 Selon niveau	C1A1 / EpC1 C1A2 / EpC2 C1A3 / EpC3 C1A4 / EpC4	EpC1 EpC2 EpC3 EpC4	Pratique instrumentale identique  au cursus diplômé standard	<b>Ce cursus inclut la Formation Musicale et la Pratique Collective</b>						
Musiques Actuelles Cours Unique 2h (12 élèves max.)	FMMA1 FMMA2 FMMA3-4	FMMA1 FMMA2 FMMA3-4	<b>Ce cursus inclut la pratique instrumentale, la Formation Musicale et la Pratique Collective</b> Cursus réservé aux élèves à partir de 11 ans (collège) des classes de guitare électrique, basse électrique, batterie							
			Cours instrumental standard	Formation Musicale C1A3 - C1A4		Pratique Collective obligatoire				
Cursus Jazz	Fin cyle 1  Cycle 2	FM Jazz1 FM Jazz2	<b>Cours de piano jazz</b> (à partir du cycle 2 de piano classique)  <b>et de batterie jazz et Musique actuelle</b>	FM JazzMA  Fin C1 - Début C2	FORMATION MUSICALE FM Jazz Pour les batteurs, FMMA fortement conseillée à défaut de FM Jazz (Temps de cours 1h)	Pratique collective jazz (big band, atelier d'improvisation, atelier vocal,...)  Histoire du JAZZ <b>Obligatoire pour les élèves C2 du cursus jazz</b>				
Formation Musicale Appliquée Durée 1h à 1h15 selon niveau	C1A3 à C2A2  C2A3 et C3	FMA1 FMA2	<b>Ensemble JEUNES POUSSÉS</b> (les élèves de C1A1 et C1A2 de Mus. Trad. intègrent un cursus de FM standard C1A1/2 ou EpO1/2 ou EpC1/2)	<b>Ensemble TRAD-ROCK</b> (fin cycle 2 et cycle 3)		Cursus diplômé pour la musique traditionnelle ouvert uniquement aux élèves du département Musique Trad.				

\* 1ère année probatoire, pour les nouveaux élèves intégrant le CRD, à l'issue de laquelle l'orientation de l'élève sera confirmée par le professeur, ou pourra faire l'objet d'une réorientation